

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. D'ORAZIO
M. AMIDEI	à	M. DIGIACOMI
Mme SUSINI	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PASTINI, M. RUULT, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Juillet 2010	Délibération N°2010 / 196
---------------------------------	---------------------------

**Vœu proposé par la Majorité Municipale et amendé par le Conseil Municipal
concernant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la Corse.**

**M. Le Maire demande à M. Paul Antoine LUCIANI, Premier Adjoint, de faire
lecture du vœu proposé par la majorité Municipale
et amendé par le Conseil Municipal :**

« Conseil municipal du 26 juillet 2010

CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA CORSE

La majorité territoriale et le Conseil Exécutif ont exprimé une volonté politique claire : aider les deux pôles urbains à développer leurs infrastructures pour stimuler le développement économique des territoires insulaires et assurer ainsi une meilleure cohésion sociale entre le nord et le sud de la Corse.

Rien ne serait plus préjudiciable à l'intérêt général que la mise en concurrence des micro- régions de l'île. La Corse a besoin de cohésion et non de division ; elle a besoin de cohérence et non de décisions arbitraires ; elle a besoin d'un maillage dynamique entre ses territoires et non d'une compétition stérile entre le littoral et la montagne, le rural et l'urbain, le nord et le sud.

La Corse n'a pas **un** poumon économique unique, comme certains le répètent à l'envi... elle dispose, heureusement pour elle, de deux pôles démographiques et économiques importants, associés à une dizaine de micro-régions au dynamisme bien réel et, d'ailleurs, indispensables à l'équilibre de l'ensemble.

La capitale régionale figure, au plan national, parmi les six villes les plus attractives de France : elle accueille 65 000 habitants (Bastia, 45 000).

Quant au poids économique respectif des deux départements il peut se résumer en quelques chiffres (Insee, Services Fiscaux) :

- les bases d'imposition de la taxe professionnelle étaient, en 2004, de 88 millions d'euro en Corse du Sud (85 millions d'euro en Haute Corse) ; elles s'élèvent, en 2009, à 118,8 millions d'euro en Corse du Sud (114,5 millions d'euro en Haute Corse).

- les ports de Haute Corse (Bastia pour l'essentiel) connaissent un trafic passagers plus important (2 millions 811 mille 477 en 2008) que ceux de Corse du Sud (1 million 436 mille 465 en 2008) ; mais le trafic croisière (434 mille 212 en Corse du Sud) associé au trafic aérien (1 million 341 mille passagers en

2008) rééquilibrent l'ensemble (21 279 croisiéristes et 1 million 69 mille 772 passagers en Haute Corse).

- pour le PIB par habitant, comme pour la valeur ajoutée, la Corse du Sud dépasse désormais la Haute Corse.

On assiste donc, depuis quelques années, à un mouvement général de rééquilibrage économique qui s'effectue au profit de la Corse du Sud : c'est le réseau des entreprises qui est territorialement mieux réparti entre le grand Ajaccio et l'extrême sud qui explique pour partie ce phénomène.

Ces évolutions montrent bien que le problème qui se pose aujourd'hui à la Corse n'est pas de savoir si le siège de la future Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie doit être implanté à Bastia ou à Ajaccio : il s'agit là d'un simple dispositif administratif pour lequel un accord de principe est, semble-t-il, déjà intervenu au niveau national.

Le vrai problème qui se pose à la Corse, c'est de rompre définitivement avec cette opposition factice entre le Nord et le Sud, et d'engager résolument une politique cohérente et solidaire qui profite également à toutes les parties du territoire insulaire. Il est grand temps, en effet, de « constater les évidences » et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Si la Corse se divise, elle ne peut que régresser. C'est en unissant ses forces qu'elle trouvera la voie du progrès.

Le Conseil municipal d'Ajaccio souhaite que cessent les polémiques d'un autre âge et qu'un véritable dialogue s'engage autour des enjeux majeurs du développement économique et social de la Corse. La majorité territoriale et le Conseil Exécutif y invitent les collectivités de Corse. Le Conseil municipal s'inscrit pleinement dans cette démarche. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. Paul Antoine LUCIANI, Premier Adjoint,
Et après en avoir délibéré,**

**ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

Le vœu proposé par la majorité Municipale et amendé par le Conseil Municipal concernant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la Corse tel qu'exposé ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI